

EL HACHEMI DJIAR A L'EMISSION «QUESTION DE L'HEURE» DE LA CHAÎNE III

«Je ne suis pas satisfait du journal télévisé de 20 heures»

Le ministre de la Communication, El Hachemi Djar, invité hier de l'émission «Questions de l'heure» de la radio nationale Chaîne III, a, dans un instant de franchise, avoué son insatisfaction du journal télévisé de 20 heures. «Franchement, je ne suis pas satisfait du JT de 20 heures», a-t-il lâché. L'expression publique de cette insatisfaction n'incite cependant point son auteur à la prise d'une quelconque décision. Djar ne s'affiche pas ministre à révolutionner le JT, encore moins le reste des éléments constitutifs du secteur dont il assume la gestion depuis le dernier remaniement gouvernemental.

Sofiane Ait Iffis - Alger (Le Soir) - S'il a consommé une première franchise crue en avouant son insatisfaction du principal journal télévisé, soit le 20 heures, le ministre de la Communication ne s'est pas déclaré prompt à agir pour l'améliorer. Les priorités du ministre concernant le secteur audiovisuel sont autres. Elles confinent en la construction d'une maison de la télévision nationale, du renforcement des équipements de ce média lourd ainsi qu'en la mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT). La radio nationale bénéficiera, selon Djar, d'un traitement similaire, que ce soit en matière d'infrastructures qu'en termes d'équipements. Le ministre de la Communication, qui a annoncé un programme de mise à niveau des entreprises publiques du secteur, a, de nouveau, exclu à court et moyen terme l'ouverture du secteur audiovisuel à l'investissement privé. «Aujourd'hui, l'ouverture est exclue dans le secteur audiovisuel. La communication n'est pas une marchandise banale. Le pays est encore fragile», a-t-il affirmé, poursuivant que «chaque pays a ses propres contraintes et que l'Algérie est encore en phase de transition. Une transition qui n'a pas commencé en 1990 mais en 1999». Le ministre de la Communication a soutenu qu'il ignore quand cette transition arrivera à terme. Ce qu'il sait, en revanche, c'est qu'il n'y aura pas de révolution dans les textes de loi intéressant le secteur de la communication et de l'information.

La dépenalisation du délit de presse exclue

Le ministre a, en des termes suffisamment clairs, exclu la révision de la loi 90 relative à l'information. «La loi 90 relative à l'information ne gêne en rien la liberté de la presse, de l'avis même de certains éditeurs de journaux. S'agissant des dispositions pénales du code, elles ne concernent pas uniquement les journalistes. Il y a un seul article, le 78 en l'occurrence, qui intéresse le journaliste», a-t-il soutenu, avant de conclure par dire : «De mon point de vue, le loi 90 relative à l'information pose des balises pour crédibiliser davantage la presse.» Pour le ministre de la Communication, si un changement doit s'opérer, il devra se faire sur la base d'une évaluation sereine. Mais, en définitive, Djar a estimé que «la loi 90 relative à l'information est d'essence libérale et reste tout de même récente. Il y a des pour et des contre la révision de cette loi. C'est pour cela que l'avant-projet de loi de 2001 n'a pas abouti. Il faut faire une évaluation sereine de ce texte». Autrement, il n'y a chez le ministre nulle projection arrêtée quant à réviser la loi sur l'information. Le brainstorming organisé tout récemment et qui a regroupé les professionnels des médias ne saurait donc autoriser cette très facile extrapolation qui laisserait dire que le ministre de la Communication et le pouvoir sont animés d'une volonté de revoir l'arsenal juridique qui empêche un épanouissement véritable de la presse et des journalistes. La dépenalisation du délit de presse, quasi unanimement revendiquée par la corporation, n'interviendra pas. «Le code pénal n'a pas été amendé spécialement pour la presse. Il faudra agir sur la déontologie et la formation pour rendre caducs les amendements apportés au code pénal en 2001», a affirmé Djar. D'une certaine façon, le ministre de la Communication plaide pour l'élaboration d'un code de l'éthique et de la déontologie. Et comme pour signifier que les amendements apportés au code pénal en 2001 ne sont pas si coercitifs que cela, Djar a convoqué la statistique : «Sur les quelque 200 affaires de presse que les tribunaux ont eu à traiter, seuls 1% des journalistes ont été condamnés. Statistiquement, c'est peu, déontologiquement, c'est beaucoup.»

Financement d'une coopérative de diffusion

Le ministre de la Communication a affirmé que l'Etat poursuivra d'aider la presse, qu'elle soit du secteur public ou privé. Il a annoncé le déblocage du fonds d'aide à la presse. «On a décidé d'utiliser ce fonds. Il y a un projet de formation au profit des journalistes, à travers la création d'un centre de perfectionnement des journalistes.» Djar a indiqué par ailleurs qu'il pusera dans ce fonds pour financer une coopération de diffusion que comptent lancer certains éditeurs de journaux. «J'ai rencontré certains éditeurs de journaux et je leur ai suggéré de créer une coopérative de diffusion.» Le ministre a par ailleurs longuement insisté pour souligner que l'Etat poursuit d'aider la presse privée. «Beaucoup de journaux privés survivent grâce à l'aide publique, à travers la publicité. L'Etat soutient également le prix du papier dont la consommation moyenne est de 27 tonnes par jour.

Le prix d'une tonne revient à environ 800 dollars.» Cela étant, le gros effort du département de Djar s'orientera vers la presse publique qu'il compte aider à se développer. «La presse écrite publique est fragilisée par l'ouverture médiatique de 1990 et par la faiblesse managériale qui la caractérise. Le tirage des 6 journaux du secteur public représente 5% du tirage global de la presse, alors que 6 journaux privés tirent à eux seuls les 60% du tirage global.»

S. A. I.

BOUTEFLIKA ETANT ABSENT

Le Conseil supérieur de la magistrature ne s'est pas réuni

En l'absence du président Bouteflika, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ne s'est pas réuni hier pour procéder au mouvement annuel des magistrats des différents cours et tribunaux. Il a été prévu que 700 magistrats appartenant à différentes juridictions seront touchés par ce mouvement. Bouteflika sera-t-il présent lors de la cérémonie de sortie de la nouvelle promotion de magistrats le 6 août prochain ?

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - Les membres du Conseil supérieur de la magistrature avaient reçu une convocation la semaine dernière annonçant la tenue d'une séance de travail du CSM le samedi 29 juillet. Jusqu'à la dernière minute, les magistrats ne savaient pas si oui ou non leur conseil se tiendra car il a été prévu qu'il sera présidé par le premier magistrat du pays, le président Abdelaziz Bouteflika. Ce dernier est absent depuis quelques jours comme nous l'avions relevé lors de notre édition d'hier et son absence soulève bien des interrogations surtout que sa dernière apparition date du samedi 15 juillet, jour de sa rencontre

avec les représentants d'un groupe émirati. La réunion du CSM interviendrait pour procéder au mouvement annuel des magistrats après un premier mouvement partiel opéré il y a une quinzaine de jours par le président de la République et qui a concerné des présidents de cour et procureurs généraux. Ce mouvement partiel s'est opéré, faut-il le rappeler, en dehors du cadre du Conseil supérieur de la magistrature. Il avait ciblé les postes de présidents de cour et de procureurs généraux, et a touché 32 magistrats appartenant à 16 juridictions sur les 36 que compte le système judiciaire. Le mouvement prévu ce samedi devrait concerner près de 700 juges



issus des cours d'exception faites de chefs de juridiction. L'année dernière un tel mouvement avait coïncidé avec l'ouverture de l'année judiciaire. Les dossiers des magistrats devront attendre avant d'être traités car aucune autre personnalité ne peut remplacer le président pour cette tâche même pas son chef de gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, ni son ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Belaïz.

Par ailleurs, un autre événement est attendu le 6 août prochain et auquel le prési-

dent de la République devrait prendre part, celui de la cérémonie de sortie de promotion des magistrats. Les interrogations et les inquiétudes quant à cette cérémonie traditionnelle ne se sont pas fait attendre. Même si le ministre de la Justice aurait à remplacer le président de la République, les affectations de ces magistrats qui ne peuvent se faire que par décision de la présidence, pourront-elles attendre comme c'est le cas du mouvement annuel des magistrats ?

I. T.

MDS / IL Y A UNE ANNEE, DISPARAISAIT

EL HACHEMI CHERIF

Un idéaliste jusqu'au bout

Vivre dans un pays démocrate, exprimer son point de vue en toute liberté sans que cela soit un sacrifice, dire ce que l'on pense de l'autre et accepter la critique, vivre dans une Algérie digne. Digne avec ses hommes politiques, ses gouvernements, son peuple, sa justice et sa culture. Telle était l'Algérie de rêve de Da El Hachemi. C'était plus qu'un rêve, un idéal. Oui, un idéal pour lequel se sont voués beaucoup d'hommes de cette Algérie profonde. Un rêve qui a donné naissance au long combat démocratique depuis l'indépendance. Un rêve que le combattant, syndicaliste, républicain et démocrate El Hachemi Cherif a mené sans relâche et sans désespoir, sans pour autant y arriver. Si la mort n'avait pas croisé son chemin, il y a une année (le 2 août 2005 précisément), à l'âge de 66 ans, il aurait marqué encore l'histoire par ses actions engagées pour l'édification d'un Etat de droit. Il aurait dit aujourd'hui non à la guerre déclarée par l'Etat hébreu contre le peuple libanais. Il aurait dit non à l'impunité dont jouissent les terroristes, suite à la promulgation d'une loi sans foi. Il se serait insurgé éga-

lement contre toutes les formes d'injustice qui touchent à la dignité et à l'intégrité de l'Algérien dans son pays. Mais l'histoire retiendra l'engagement de cet homme et son dévouement pour sa patrie. Figure emblématique de la classe politique nationale, El Hachemi Cherif, secrétaire général du Mouvement démocratique et social (MDS), un parti qu'il a créé en 1999, a, de tout son vécu, servi les causes justes du monde qu'il entourait. Verant militant des droits de l'homme, Da El Hachemi a tracé son parcours syndicaliste puis politique en s'appuyant sur les luttes internationales pour la justice sociale et la démocratie. Deux idéaux pour lesquels il a sacrifié toute son existence, dès la minute où il a rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN), qu'il a quittée dès l'indépendance avec un grade d'officier, refusant même les privilèges de moudjahid, qui pour lui ne doivent pas mesurer le prix de la liberté qui lui est sacré. Homme de principes, aux convictions socialistes, El Hachemi Cherif participe à la création en 1966, avec un groupe d'amis, du Parti de

l'avant-garde socialiste (PAGS). Celui-ci s'est assigné l'objectif de défendre, au prix de la vie, la couche ouvrière. Un engagement qui a mené le parti à travailler dans la clandestinité, mais d'un autre côté à gagner la confiance des couches démunies de la société, pour lesquelles El Hachemi Cherif s'est toujours constitué comme porte-parole. Il était humble, juste et tolérant, sauf avec la mouvance islamique qui est montée en Algérie dès la fin des années 80. Menacé de mort à plusieurs reprises, le patron du MDS n'a jamais baissé le ton pour s'attaquer aux islamistes et dénoncer la barbarie dont ils ont usé pour massacrer, torturer et menacer les Algériens. Il a crié contre le mutisme de l'Etat et la défaillance de la classe politique face au terrorisme intégriste. Une défaillance avérée, puisque après sa disparition, l'opposition politique s'est éteinte dans les esprits des Algériens. Le MDS organise jeudi un hommage à l'homme politique, à l'infatigable syndicaliste et au défenseur des droits de l'homme.

Rosa Mansouri

AEROPORT DE BEJAIA/TOUT SE DECIDE AUJOURD'HUI

Les citoyens retiennent leur souffle

L'affaire liée à la fermeture imminente de l'aéroport Soummam Abane-Ramdane de Béjaïa continue d'alimenter la chronique locale. Les récentes et houleuses interventions des élus de l'APW devant le premier responsable de la wilaya qui ont conduit jusqu'à la suspension de la session ordinaire n'ont pas permis de résoudre le problème.

Aujourd'hui encore, c'est une autre commission qui atterrira dans cet aéroport pour une énième expertise, bien que les spécialistes en navigation aérienne sont unanimes à dire qu'il n'y a aucune urgence.

Les partis politiques, bien qu'unis lors de la dernière session de wilaya autour de cette question, sont déterminés à ne pas baisser les bras face à cette "incompréhensible" fermeture. "Une fois de plus, notre wilaya est victime d'un coup de

force du pouvoir et de ses relais. Après avoir organisé le désordre et le sous-développement de notre région, le pouvoir vient de franchir une nouvelle étape s'attaquant, toute honte bue, aux acquis de nos populations.

Ainsi, après avoir délocalisé à Tiarret la raffinerie prévue à El-Kseur, une commission cocotte-minute a décidé, sans même avoir informé les représentants de la population, de la fermeture de l'aéroport Abane-Ramdane de Béjaïa alors que l'ensemble de ses utilisateurs gestionnaires n'y trouve aucune urgence", lit-on dans un communiqué du FFS, avant d'ajouter : "En fait, qui a pris l'initiative de diligenter une telle commission alors que les organes habilités se sont prononcés depuis des mois pour entamer les travaux de la piste à la fin de la période estivale ? Pourquoi une commission en catimini

? Pourquoi se faire accompagner par un bureau d'étude de Sétif, déjà tant décrié même chez lui ?

Toutes ces questions émanent des politiques et des citoyens de la région de Béjaïa. "Au cas où il sera fermé, ce sera une vraie arnaque, je regrette ma venue ici franchement.

Pensent-ils aux gens malades et à cette chaleur ? C'est incroyable" dira, une dame émigrée.

Le secrétaire fédéral du FFS de Béjaïa s'est dit consterné par cette mesure. Il dira en substance : "S'agit-il d'un autre règlement de comptes ? ou s'agit-il d'une provocation contre le congrès de la Soummam et de son maître d'œuvre Abane Ramdane puisque cette décision survient à la veille du 50e anniversaire de ce congrès ?"

Kamel Gaci